



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 322-2021 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Haut-Saint-Laurent

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent, à l'effet que le **règlement 322-2021 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé** est entré en vigueur le 14 février 2022, jour de la signification de l'avis par Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ce règlement a été adopté le 22 septembre 2021, lors d'une séance ordinaire du Conseil régional de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent.

Le règlement 322-2021 vise à agrandir le périmètre urbain de la Municipalité d'Ormstown, sur les lots 5 806 512, 5 806 514, 5 806 516, 5 806 517 et 5 807 396.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation, au bureau de la MRC du Haut-Saint-Laurent, situé au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ À HUNTINGDON, ce 22 février 2022.

Pierre Caza
Directeur général et
secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère) de la municipalité de Canton de Havelock certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis susdit en en affichant copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9h et 16h le 30^e jour de mars 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 30^e jour de mars 2022.

Directeur(trice) général(e) et
secrétaire-trésorier(ère)